

## COMMUNE D'AYDOILLES

### BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

#### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

##### I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Aydoilles ; elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>. Elle peut être consultée sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Le Compte Administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2020 a été approuvé le 08 Avril 2021 par le conseil municipal.

##### II. Les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement

#### BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	127 434,86	Atténuations de charges	31 936,91
Charges de personnel	298 360,45	Produits des services	45 317,53
Autres charges de gestion courante	66 095,22	Impôts et taxes	386 560,77
Atténuations de produits	86 792,00	Dotations, subventions et participations	187 837,42
Charges financières	13 248,73	Autres produits de gestion courante	12 852,33
Charges exceptionnelles	0,00	Produits financiers	4,73
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 201,93	Produits exceptionnels	7 084,92
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>598 133,19</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>671 594,61</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	10 316,90	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>608 450,09 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>671 594,61€</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Dotations, fonds divers de réserves	0,00	Dotations, fonds divers et réserves	69 896,80
Remboursement des emprunts (Capital)	39 756,96	Subventions d'investissement	203 185,15
Immobilisations incorporelles	6 027,69	Emprunts dettes et assimilées	0,00
Subventions d'équipements versés	0,00	Immobilisations en cours	0,00
Immobilisations corporelles	25 065,53		
Immobilisations en cours	125 112,83		
Participations et créances rattachées à des participations	0,00		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>195 963,01</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>273 081,95</b>
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	10 316,90
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>195 963,01€</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>283 398,85 €</b>

### III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes réelles de fonctionnement 2020** représentent **671 594,61** euros.

Elles correspondent essentiellement aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre aéré, location de salle...),
- aux redevances d'occupation du domaine public,
- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,
- aux loyers des cellules commerciales communales,
- à l'excédent du budget annexe de la forêt,
- aux remboursements des assurances en cas de sinistre ou de maladie des agents,
- au FCTVA de la partie fonctionnement.

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

. Taxe foncière sur le bâti : 10,42%

. Taxe foncière sur le non bâti : 27,86%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 181 295,00 € y compris la taxe d'habitation qui était figée suite à la réforme de la fiscalité locale.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges du personnel communal, les indemnités et cotisations des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des chemins communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats auxquelles la commune est adhérente, les participations aux transports scolaires pour les enfants, le reversement de fond à l'Etat (FNGIR), les intérêts des emprunts à payer et une provision pour dépréciation des comptes d'un redevable ainsi que les amortissements sur certains biens (dépenses d'ordre).

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2020** représentent **598 133,19** euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 10 316,90 € soit un total général de dépenses de fonctionnement de 608 450,09 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### **IV. La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

**Les dépenses réelles d'investissement 2020** représentent **195 963,01** euros

Les investissements réalisés au cours de l'année 2020 sont :

- l'acquisition d'une signature électronique, les logiciels Segilog et des logiciels pour la dématérialisation,
- la migration des ordinateurs en windows 10,
- une nouvelle licence microsoft,
- l'intégration des données des actes d'Etat-Civil qui avaient été numérisés en 2019 dans notre logiciel Etat-Civil,
- l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation, des bornes de sécurité de voirie,
- l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques suite au vol de l'ancien,
- l'achat d'un défibrillateur pour l'église, d'un groupe électrogène et de matériels (débroussailleuse, taille haie, tronçonneuse) pour les services techniques suite au cambriolage
- différents travaux d'électricité au restaurant scolaire pour un nouveau lave-vaisselle, à l'église pour l'installation d'un défibrillateur à l'extérieur, à l'école maternelle pour un carillon sans fil et à l'école élémentaire pour des liaisons HDMI pour les vidéoprojecteurs,
- l'installation et la formation au défibrillateur,
- la fin des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 420,
- la pose de 3 ralentisseurs dans la Rue du Haut de la Croix et Route de Méménil,
- les travaux de voirie Rue du Tonay.

Les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 420) et les amortissements de certains biens.

**Les recettes réelles d'investissement 2020** représentent 273 081,95 euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 10 316,90 € soit un total général de recettes d'investissements de 283 398,85 €.

Les subventions que l'on a reçues, étaient le deuxième acompte et le solde de la DETR versés par l'Etat, la totalité de celle du Conseil Départemental et le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 420.

## **V. Récapitulation**

### **Résultats :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultats de l'exercice	63 144,52 €
Report de l'excédent 2019	316 660,47 €
Excédent de fonctionnement 2020	379 804,99 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultats de l'exercice	87 435,84 €
Report de l'excédent 2019	248 587,38 €
Excédent de d'investissement 2020	336 023,22 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 21 052,45 €
- En recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

### **Principaux ratios : (population légale INSEE 2020 : 1094 hbts)**

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 546,74 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 165,72 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 613,89 €/habitant

DGF/population : 137,32 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 49,88 %

### **Etat de la dette :**

La commune a souscrit 2 emprunts auprès d'établissements financiers :

- Un en 2008 auprès du crédit agricole des Vosges pour financer la construction du local des services techniques et l'aménagement de certaines rues, au taux de 5.32% sur 20 ans pour un montant 250 000,00 €
- Un en 2016 auprès du crédit mutuel pour financer le nouveau bâtiment communal qui regroupe le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et 2 cellules commerciales, au taux de 1.35 % sur 20 ans pour un montant de 500 000,00 €

Au 31/12/2020, pour ces 2 emprunts, l'encours de la dette est de 542 583,53 €.



La commune a également reçu en 2016 une aide financière sous forme de prêt à taux zéro de la part de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour 20 000,00 €, remboursable en 5 annuités, la première en 2017, la seconde en 2018, la troisième en 2019, la quatrième en 2020.

**DONC l'encours de la dette au 31/12/2020 est de 546 583,53 €.**

## **VI. Le budget annexe : la forêt en HT**

### **Résultats :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultats de l'exercice	32 647,73 €
Report de l'excédent 2019	49 198,90 €
Excédent de fonctionnement 2020	81 846,63 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultats de l'exercice	- 4 317,12 €
Report du déficit 2019	-14 770,49 €
Déficit de d'investissement 2020	-19 087,61 €

**Les dépenses de fonctionnement 2020** s'élèvent à 50 943,41 € et concernent l'achat de peinture pour le marquage des arbres, le parcellaire et les dessertes des parcelles, les contrats de prestations de services des bûcherons et des frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale, les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal, des contributions à des organismes et les frais sur les ventes de bois.

A ces dépenses réelles s'ajoute un virement de 34 570,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

**Les recettes de fonctionnement 2020** s'élèvent à 83 591,14 € et correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

**Les dépenses d'investissement 2020** s'élèvent à 19 087,61 € et correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale et à l'achat de 2 parcelles boisées (B 1477 et 1518).

**Les recettes d'investissement 2020** s'élèvent à 14 770,49 € et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement.

A ces recettes réelles s'ajoute un virement de 34 570,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

---

### **Etat de la dette :**

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles le 08/04/2021

Le Maire d'Aydoilles

Stéphane CHRISMENT

